



6 rue Alphonse Rio - 56100 Lorient - FRANCE  
+33 297 83 11 69 - info@ccr-s.eu  
www.ccr-s.eu

## Compte rendu du Groupe de Travail Espèces Pélagiques et ICCAT Santa Cruz de Tenerife – Gouvernement des Iles Canaries – 5 Octobre 2016

Le Président Enrique Paz a accueilli les Membres, et a offert la parole à M. Orlando Umpiérrez García, le Directeur des Pêches des Iles Canaries.

Celui-ci s'est félicité de l'organisation de ces réunions à Santa Cruz de Tenerife et a souhaité aux Membres des travaux fructueux, d'autant plus que les thèmes traités seront importants selon lui. Par ailleurs, le Directeur des Pêches a invité les Membres à découvrir toutes les facettes de l'Ile et de la ville de Santa Cruz.

Le Président a ensuite proposé aux membres pour adoption le compte-rendu de la précédente réunion, ainsi que le projet d'ordre du jour. Tous deux ont été validés sans commentaire.

### Suivi des Avis

#### **Avis 101 :**

Le Président s'est félicité de la modification en cours d'année du TAC d'anchois VIIIabde, et de la modification de la règle d'exploitation. Une nouvelle fois, l'avis du CC Sud a pu contribuer en une amélioration de la gestion à long terme de ce stock. Il doit être noté que ces résultats n'auraient pu être obtenus sans une volonté de dialogue et un excellent partenariat avec la Commission Européenne, ce qui doit être mis en avant et apprécié à sa juste valeur.

#### **Avis 102 :**

En revanche, en ce qui concerne d'éventuelles nouvelles modalités de débarquements des requins pélagiques, autorisant la découpe de leurs ailerons, la réponse a été beaucoup plus défavorable de la part de la Commission. La parole a été donnée à Francisco Portela Rosa, en tant que personne ressource de cette initiative. A ses yeux, une telle réponse de la part de la Commission ne peut qu'alimenter des volontés similaires à celles exprimées dans le cadre du Brexit de la part des communautés de pêcheurs. Il convient désormais selon lui de contacter les autres institutions concernées, pour dénoncer la situation, ce qu'il a déjà entrepris au niveau de sa structure. Enfin, et de manière plus globale, il a souligné combien l'indifférence serait la pire des stratégies à tenir vis à vis du manque d'écoute des parties prenantes manifesté par la Commission sur ce sujet. A cette fin, il a également déploré l'absence de la Commission lors de cette réunion.

A la suite d'une question, les liens institutionnels entre les Conseils Consultatifs et les différentes Institutions ont été précisés, rappelant tout particulièrement que la PCP ne





6 rue Alphonse Rio - 56100 Lorient - FRANCE  
+33 297 83 11 69 - info@ccr-s.eu  
www.ccr-s.eu

prévoyait aucune connexion entre les CC et le Parlement Européen, et que dans les faits, le CC Sud adressait uniquement pour information ses avis à la Commission Pêche de cette organisation.

Quant aux suites à donner, plusieurs options ont été analysées, et au final, il a été décidé que le CC Sud adresserait un nouveau courrier à la Commission afin de solliciter l'expertise de l'Agence Européenne de Contrôle des Pêches.

### **Gestion à Long Terme du Germon du Nord**

Il a été rappelé aux Membres que ce sujet était une priorité de l'exercice en cours. A la suite de l'adoption d'une recommandation par l'ICCAT lors de la plénière 2015, une règle d'exploitation devait théoriquement être déterminée en 2016, inscrivant le cadre de gestion de ce stock dans une logique pluriannuelle et durable. Dans cette perspective, d'importants travaux scientifiques ont été réalisés cette année (Groupe de Travail en charge de l'évaluation du stock en mai à Madère en mai, Groupe de Travail au Japon à la mi juillet) Ces travaux sont actuellement instruits par la SCRS, qui se déroule en même temps que les réunions du CC Sud.

Il a été demandé à M. Garmendia, qui a représenté le CC Sud lors de la réunion organisée par l'ICCAT à Sapporo, de réaliser un point d'information plus précis sur le contenu de cette réunion.

Lors de son intervention, elle a précisé que cette réunion avait été très technique, et portant essentiellement sur des questions scientifiques. Cette réunion a par ailleurs démontré des désaccords entre les différents scientifiques qui travaillent sur ce sujet, principalement en ce qui concerne les données et outils scientifiques nécessaires à l'adoption de la règle d'exploitation.

Au regard des informations disponibles au jour de la réunion :

- Le bon état du stock ne fait aucun doute. Les scientifiques n'ont néanmoins pas souhaité valider les projections réalisées sur la base de différents niveaux de prélèvements ; du fait des niveaux d'incertitude liés à la modélisation du stock, Ils ont ainsi recommandé de ne pas augmenter le TAC, puisqu'ils ne seraient pas en mesure d'en évaluer les conséquences.
- Concernant la Règle d'exploitation, il semble que l'on se destine vers un report, dans la mesure où de nouvelles expertises scientifiques ont été sollicitées.

Cependant, tous les scénarii demeurent possibles, et les membres ont donc été invités à se positionner sur les principaux enjeux de négociation (futurs TAC, calendrier règle d'exploitation,..) dans la perspective de l'adoption d'un avis.

Dans le cadre des débats qui ont suivi, plusieurs sujets ont été abordés :





6 rue Alphonse Rio - 56100 Lorient - FRANCE  
+33 297 83 11 69 - info@ccr-s.eu  
www.ccr-s.eu

- Volonté de stabilité des Possibilités de Pêche : les Membres ont rappelé toute l'importance qu'ils attachaient au fait de pouvoir disposer de niveaux de TAC établis pour plusieurs années, évitant ainsi des fluctuations trop importantes, pénalisant la gestion.
- Suivi de la consommation des captures de Germon en Espagne : Pour ce stock, les niveaux de captures observés en 2016 sont exceptionnels, et ont conduit en une très récente fermeture de ce quota, ce qui n'est vraiment pas coutumier. Les Membres se sont donc interrogés sur les données utilisées pour établir cette décision, et en particulier, ont souhaité avoir plus de détails sur l'origine des captures. Il a été précisé sur ce point qu'un email d'information avait été adressé par Le Secrétariat Général des Pêches (SEGEPESCA) à toutes les Directions de Pêches Régionales.
- F. Gutierrez, le Président la Fédération Régionale des Cofradias Canariennes a enfin dénoncé la méthode de répartition des quotas utilisée pour le thon rouge en Espagne. Selon lui, la méthode utilisée ne respecte par l'article 17 de la PCP, et favorise des intérêts industriels, au détriment de la pêche artisanale.

Les discussions en lien avec les 2 derniers paragraphes ont été stoppées, car relevant d'intérêts uniquement nationaux. Plusieurs Membres ont déploré le contenu de certaines interventions, comme n'ayant pas leur place dans une enceinte de travail d'envergure supranationale.

Plusieurs options ont été discutées à la suite, à l'instar d'une tentative visant à arrêter une recommandation chiffrée pour les prochains niveaux de captures. Cette option n'a pas été retenue. Au final, les membres ont convenu de ne pas prendre de décision ce jour, de continuer à suivre avec attention les productions scientifiques, avant de se positionner ultérieurement. La volonté d'accompagner les travaux préalables à l'adoption d'une règle d'exploitation demeure évidente, mais il conviendra que ce processus s'inscrive dans un cadre autorisant la transparence, et repose sur des outils scientifiques fiables.

## **Gestion des stocks de sardine**

### **Sardine Ibérique :**

Le Président a présenté les principales conclusions de la réunion Ad Hoc sur la Sardine Ibérique qui s'est tenue le 14 septembre dernier à Matosinhos. Les Membres présents se sont montrés satisfaits de la modification de l'avis du CIEM intervenue cette année, qui aura rendu possible une légère augmentation du quota 2016.

Lors de cette réunion, il avait été convenu de proposer un projet d'avis sur ce sujet, qui serait soumis par AnopCercos. En l'absence de traduction de ce projet d'avis en Espagnol, et au vu de quelques interrogations portant sur la stratégie à tenir pour 2017, il a été décidé de reporter toute prise de décision ce jour.

Il conviendra donc de réaliser une traduction puis une diffusion du projet d'avis, notamment afin que le secteur espagnol puisse se positionner.





6 rue Alphonse Rio - 56100 Lorient - FRANCE  
+33 297 83 11 69 • info@ccr-s.eu  
www.ccr-s.eu

## **Sardine du Golfe de Gascogne :**

Les plus récentes informations scientifiques disponibles pour ce stock ont été présentées aux Membres.

Pour rappel, l'avis du CIEM émis en 2015 porte sur les années de gestion 2016 et 2017 ; entraînant la non publication d'un avis en 2016. Cependant, le Groupe de Travail du CIEM (WGHANSA) a traité ce stock lors de sa réunion annuelle, et notamment apprécié le résultat des campagnes à la mer.

Les résultats des campagnes PELGAS, par ailleurs présentés en séance, et de la campagne BIOMAN, offrent des signaux contradictoires en termes de tendance. Cependant, il est estimé que le niveau de captures, confronté aux indices d'abondance, témoigne d'un « faible niveau d'exploitation » de la ressource.

Les Membres ont ensuite été invités à commenter ces informations scientifiques, et à préciser leur point de vue quant à d'éventuelles adaptations des stratégies de pêche pour l'an prochain.

Les secteurs espagnols et français ont indiqué qu'ils suivaient très attentivement ces résultats scientifiques, et qu'au vu des informations transmises, ils reconduiraient ainsi les mesures de gestions 2016 en 2017, dans l'attente des résultats du benchmark du CIEM récemment initié.

En lien avec ce processus, pour lequel quelques informations ont été présentées, les Membres du CC Sud ont indiqué qu'ils participeraient le plus activement possible à ces travaux.

## **Rôle des Organisation de Producteurs et OCM**

Le Président a indiqué que les travaux portant sur cet avis s'inscrivaient dans la continuité de ceux réalisés en 2014 et 2015, ayant permis l'adoption de l'avis 94.

Un nouveau projet d'avis a donc été rédigé par ses soins, qui a été diffusé à toutes les OP du CC Sud pour avis et commentaires. Dans le cadre de ce processus, une rédaction alternative a été proposée par D. Milly (OP les Pêcheurs d'Aquitaine). Ces deux versions ont été présentées et discutées en séance.

De manière globale, il n'existe aucun doute quant à l'intérêt de l'outil permettant aux OP d'intervenir sur le Marché, qui s'avère être particulièrement précieux notamment en cas de crises plus ou moins ponctuelles.

Les principaux points de désaccords proviennent avant tout de la rédaction, et il semble que la traduction de certains propos a peut être fait perdre un peu de sens aux argumentaires présentés.





6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE  
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu  
www.ccr-s.eu

Durant les échanges qui ont suivi, il a été permis de préciser que si la mise en place du FEAMP et du programme opérationnel avait pu subir du retard, du fait que la rétroactivité soit autorisée, ces retards seraient sans conséquence. En revanche, c'est bien le futur qui inquiète, et en particulier l'après 2018.

Certains Membres ayant souhaité contribuer à ces travaux, il a été proposé et validé d'autoriser la soumission de nouvelles contributions durant les 10 jours à suivre, à la suite de quoi, toutes les contributions reçues seront fusionnées au sein d'un seul et même document, qui sera présenté au prochain Comité Exécutif.

### Principales Conclusions :

- Le CC Sud adressera un nouveau courrier à la Commission afin de solliciter l'expertise de l'Agence Européenne de Contrôle des Pêches, pour ce qui concerne la demande d'autorisation de la découpe des ailerons de requins à bord.
- Les membres ont convenu de ne pas se positionner sur les enjeux concernant le Germon, et de continuer à suivre avec attention les travaux scientifiques, avant de se positionner ultérieurement. La volonté d'accompagner les travaux préalables à l'adoption d'une règle d'exploitation demeure évidente,
- Sardine Ibérique : le projet d'avis devra être traduit puis diffusé au secteur Espagnol, à la suite de quoi, il sera décidé des suites à y donner.
- Le CC Sud participera activement aux travaux du CIEM réalisés dans le cadre du benchmark sardine.
- A la suite d'une période de 10 jours pour l'envoi de nouvelles soumissions, toutes les propositions reçues par le secrétariat seront fusionnées au sein d'un même projet d'avis, qui sera proposé pour adoption au Prochain Comité Exécutif.

